

ASSOCIATION ADEPAL PPR

38660 SAINT PANCRASSE

Mail :**adepalsp@laposte.net**

Site Internet **:** [**https://www.adepal-ppr.fr/**](http://www.adepal-ppr.fr/)

**NEWSLETTER DE MARS 2023**

1. Un nouvel article est paru sur le site Adepal PPR *:* **Lieux-dits à Plateau-des-Petites-Roches, 1ère partie.** Il sera suivi d’une 2è partie en avril, et d’une 3è, plus tard. *Il se dit, dans certains cas, qu’un lieu-dit est un toponyme qui n'a pas réussi*. (…À devenir commune par exemple*)* Mais il arrive aussi (lors de regroupement de communes) que certains toponymes disparaissent au profit des lieux-dits.
2. **Un Café citoyen** a eu lieu le 4 mars 2023. Le débat portait sur la communication municipale. L’association y a pris part. Voir le compte rendu dans la rubrique ACTUALITES/Café citoyen sur le site de l’association.
3. Une exposition **des créateurs d’Art des Petites Roches** sera organisée le 10 juin 2023, en partenariat avec la municipalité de Plateau-des-Petites-Roches, dans la salle polyvalente de St Pancrasse. Une réunion préparatoire aura lieu dans l’ex mairie de St Bernard le 4 avril 2023 à 18h 30. Toutes les personnes intéressées sont invitées à y participer.
4. Tenue de **l’AG de l’Adepal ppr le 15 mars 2023**. Le compte rendu est paru sur le site internet de l’association. Des citoyens de la commune estiment qu’ils manquent d’informations communales. De quel média d’information communale disposent les quelques 500 habitants qui n’ont pas d’accès à internet ? Seulement du journal municipal qui ne parait que tous les 3 mois et qui ne diffuse pas suffisamment d’informations sur les actions que projette ou entreprend le conseil municipal. Une enquête devrait être faite par la municipalité afin d’améliorer la diffusion des informations, selon les propositions du « café citoyen » du 4 mars dernier consacré à la communication municipale. **A suivre !**

Par ailleurs, tenant compte des observations de ses membres, l’association décide, d’une part, de constituer **un groupe de travail pour chacun des 2 sujets suivants** :

-Entretien des bâtiments communaux et abords (salle polyvalente qui aurait besoin d’être rafraîchie, rideaux décrochés…) cimetières à entretenir etc….

-Déplacements et sécurité des déplacements inter et intra villages (sentier à créer, liaisons entre villages, entretien des trottoirs l’hiver etc…)

 et, d’autre part, de demander, au Conseil Municipal**des éclaircissements sur les points suivants :**

-Précisions sur les conditions d’attributions, la nature des aidesattribuées et le montant des subventions accordées aux associations.

-**Conditions de mise à disposition des salles communales** pour les diverses associations.

***-***L’existence d’un **projet ‘’Age et vie’’**. (Maison des personnes âgées). Les membres du groupe de travail de l’ADEPAL-PPR qui ont réalisé une enquête auprès des personnes âgées souhaiteraient obtenir plus d’informations à ce sujet.

**-Vente de logements communaux**. Cela nous interroge, était-ce dans le programme électoral ? Le conseil dans une démarche participative va-t-il consulter la population ? Pour quelles raisons la municipalité veut elle vendre du patrimoine communal ? S’agit-il d’un besoin de financement de projets ? Dans l’affirmative, de quels projets ? Les habitants, ont le droit de savoir et la municipalité a le devoir de les informer clairement.

-Qu’en est-il de la **commission « mémoire des Etablissements de santé** » qui devait être créée suite au café citoyen d’octobre 2022 ?

-La création prochaine de **1600 emplois à Crolles-Bernin** va impacter la vie à PPR. Le conseil municipal a-t-il ou va-t-il engager une réflexion à ce sujet ?

-Par ailleurs, nous apprenons qu’un élu aurait démissionné, qu’un autre n’habiterait plus sur le plateau et n’aurait plus aucune activité électorale. La photo d’un nouveau conseiller est apparue tout récemment sur le site de la commune (l’équipe municipale). D’après les PV des conseils municipaux, de mars 2022 à février 2023 la **moyenne annuelle des présences est de 16 élus sur 23 par conseil municipal**. Quelques élus n’y assistent pratiquement plus. Les citoyens du plateau n’ont aucune information officielle concernant ces faits.

**Le bureau de l’Adepal ppr. –** Mars 2023 **-**

**TRES IMPORTANT :**

ADEPAL PPR est une association, loi 1901**, indépendante et participative**. Afin de nous permettre de continuer à faire vivre la démocratie participative locale à Plateau des Petites Roches, adhérez ou participez aux frais de l’association (frais de site internet, frais de compte bancaire et assurance) en versant :

1. ***Une contribution libre*** *par virement bancaire ou postal à :*

***ADEPAL SP***

**IBAN : FR32 2004 1010 1711 0535 3D02 843**

**LA BANQUE POSTALE-CENTRE FINANCIER 69900 LYON CEDEX 20**

**Bic : PSSTFRPPGRE**

 (Indiquer : *versement /participation à l’association adepal ppr)*

 *2)* ***Une adhésion 2023*** *à l’association adepal ppr= 15 euros/famille ou 10 euros par personne, en indiquant votre nom prénom et adresse, au même compte.*

***L’ADEPAL PPR vous remercie par avance.***